

# Profession de Foi MMP

## 2024-2026

### - Une santé pour demain -

*Profession de Foi créée et proposée par :*

- ANNOUSAMY Sohan, étudiant en Médecine
- BESCH-CARRIERE Julien, étudiant en Médecine
- BICHAOUI Adèle, étudiante en Médecine
- de BOISSEZON Blanche, étudiante en Orthophonie
- DELGADO Tom, étudiant en Médecine
- DEPORTE Natacha, étudiante en Médecine
- DORÉ Eva, étudiante en Médecine
- DULION Maxime, étudiant en Médecine
- FAUCHON Ugo, étudiant en sage-femme
- FELIX Paul, étudiant en Médecine
- LACOUÉ-LABARTHE Samuel, étudiant en Médecine
- LE GOAEC Camille, étudiante en Orthophonie
- NEU-FABER Camille, étudiante en Médecine
- PANATIER Olivier, étudiant en Médecine
- PIALLAT Mathieu, étudiant en Médecine
- SONGUE Paul, étudiant en Médecine
- STAMM Caroline, étudiante en Médecine

#### **I. Représentativité**

Notre objectif est de vous permettre de prendre des décisions éclairées, de façon à ce que vous soyez décisionnaires, actifs et actives dans l'élaboration de votre formation et la défense de vos intérêts. Ainsi, avant de vous présenter ici ce que nous voulons défendre. Il est important pour nous de vous donner des garanties sur notre façon de vous représenter :

- Nous axerons notre mandat autour de la **communication**, afin que vous soyez au fait des tenants et des aboutissants des enjeux qui seront discutés ;
- Les décisions que nous défendrons seront avant tout les vôtres : ainsi, nous nous engageons à vous **sonder** chaque fois que possible ;
- Nous nous engageons à **rester disponibles pour vous**, et à répondre à vos sollicitations ;
- Nous nous engageons à **nous former régulièrement** au cours de notre mandat, afin de pouvoir défendre vos droits en parfaite connaissance de la situation et des options qui sont disponibles ;
- Nous nous engageons à intégrer notre démarche dans un cadre national, c'est-à-dire en collaboration avec les autres élues et élus des facultés de France, afin de nous inspirer de ce qui a été fait d'une part, et de mobiliser un levier supplémentaire pour accomplir notre mission d'autre part ;
- Notre souhait est de **travailler en collaboration** avec les différentes associations du département MMP afin d'appuyer leurs projets et leurs demandes.

Le mandat des élues et élus dure 2 ans, ce qui est parfois trop long pour certains étudiants et étudiantes (études paramédicales en 3 ans, réorientation, etc.). Nous proposons donc de créer une flexibilité des mandats, avec la possibilité d'adapter la durée du mandat d' élu à 1 an.

## **II. Défense des droits**

La **défense des droits** est l'une des missions principales des élues et élus du département MMP. Touchant particulièrement les étudiants hospitaliers, mais également tous les étudiantes et étudiants de la faculté, elle doit faire valoir des conditions de vie et d'étude optimales pour celles et ceux qui y travaillent.

Ainsi, nous nous engageons à :

- Défendre le **respect de conditions de travail optimales**, à la faculté comme en stage ;

- Assurer une **communication efficace** avec le personnel administratif et pédagogique en charge de ces questions ;
- **Améliorer l'accès aux aides et indemnisations** à travers la facilitation des démarches administratives ;
- Assurer le **respect des versements** des aides, salaires, et indemnisations ;
- Assurer une **gestion cohérente des obligations** universitaires et leur intégration dans l'année (AFGSU, ECOS, etc.) ;
- Promouvoir, informer et valoriser les **régimes d'études spéciaux** ;
- Améliorer **l'inclusivité** des étudiantes et étudiants en situation de handicap, ou faisant partie de minorités, par l'établissement d'un état des lieux afin de mieux connaître leurs problématiques, et en s'inspirant des guides nationaux.

### **III. Pédagogie**

Le rôle premier de la faculté est d'être actrice de la **formation** des étudiantes et étudiants. De nombreuses choses ont été faites afin d'améliorer les études en MMP, mais de nombreuses autres restent encore à faire. Le travail des élues et élus, en collaboration avec le personnel administratif, est de veiller au maintien des avancées et la création de nouvelles perspectives adaptées.

Dans le domaine des **UE optionnelles**, nous nous engageons à :

- Soutenir les compétences transversales (prise de parole en public, optionnel de langues, secourisme), indispensables à la diversification des profils et le gain en compétences ;
- Permettre le développement des initiatives étudiantes ;
- Développer les UE optionnelles et parcours annexes, en facilitant la candidature et en encourageant une meilleure intégration des parcours parallèles (recherche, poursuite de L.AS en parallèle, poursuite de l'option PASS, etc.)
- S'assurer de la valorisation adéquate de ces compétences et UE dans les études de santé ;

- Participer à la révision des cours d'anglais, que ce soit au niveau des programmes, des modes d'examen, ou des obligations, afin de mieux les intégrer dans notre parcours et les adapter à nos emplois du temps, pour les rendre plus attractifs ;
- Améliorer les services de suivi actuels (TenDem, portfolio, prescriptions pédagogiques, etc.), communiquer dessus, afin de réellement les intégrer dans nos études.

En ce qui concerne les **modes d'enseignement**, nous nous engageons à :

- Rénover et communiquer auprès des encadrants sur les méthodes d'enseignement ;
- Pour les TD, davantage les axer sur l'aspect "pratique", les éloigner du format cours magistral, les améliorer de façon à ce qu'ils soient une réelle plus-value par rapport aux cours ;
- Repenser l'aide à la réussite ;
- Permettre un suivi des étudiants par l'optimisation du système Tendem, du portfolio ou encore de la mise en place de prescriptions pédagogiques ;

En ce qui concerne les **échanges universitaires** :

- Améliorer leur coordination (interCHU, SCOPE/SCORE, Erasmus, démarche indépendante, etc.) ;
- Centraliser, faciliter l'accès aux informations, les rendre plus exhaustives ;
- Augmenter le nombre de places, pour celles et ceux qui partent comme pour celles et ceux qui arrivent, en favorisant l'adhésion des services de l'hôpital à ces démarches.

Le travail des élues et élus passe avant tout par la **collaboration avec le personnel de la faculté**, essentiellement l'administration. Sans cette dernière et sans communication efficace, tout travail ne saurait aboutir efficacement. Ainsi, nous nous engageons à :

- Renforcer les liens de collaboration avec l'administration, se rendre disponibles à ses demandes ;

- Participer activement à la fluidification des communications avec l'administration (pour les diverses informations, emplois du temps, UE optionnelles, résultats d'examens, évaluations de partiels et évaluations de formations, etc.) ;
- Centraliser et faciliter l'accès aux informations, en rendant plus exhaustives les informations présentes sur les sites actuels en évitant la multiplication des sources d'information ;
- Faciliter l'accès aux ressources concrètes, que cela concerne l'orientation (SCUIO-IP), la santé (SIMPPS), etc.

#### **IV. Santé mentale**

La **santé mentale** est un enjeu majeur pour les étudiantes et étudiants MMP, dont l'importance croît avec les générations. Il nous semble que c'est un sujet dont les élues et élus doivent se saisir, afin de le mettre au centre des débats. Nous proposons donc de :

- Faciliter l'accès aux ressources (SIMPPS, CBEE), et améliorer leur visibilité;
- Inclure davantage ces problématiques dans la formation ;
- S'investir dans la commission bien-être étudiant et participer activement à ses projets, avec un support de communication ;
- Développer la consultation des étudiantes et étudiants sur la santé mentale pour mieux axer les dispositifs d'aides vis-à-vis de leurs problématiques.

#### **V. Ecologie**

Les problématiques **écologiques** sont également un point émergent dans les préoccupations des étudiants en MMP. Nous nous engageons donc à :

- Intégrer la prise en compte de l'environnement et de l'écologie dans nos travaux et des projets au sein du département ;

- Appuyer les projets émis par les associations concernant l'environnement et l'écologie.

## **VI. Spécificités Médecine**

Dans le domaine des **stages du premier cycle**, nous nous engageons à :

- Participer à l'élaboration des modalités de contrôle des connaissances et s'assurer de leur pertinence ;
- Redéfinir les objectifs de stage afin de les rendre plus proches des capacités des étudiantes et étudiants ;
- Mieux communiquer avec les professeurs sur les objectifs de stage ;
- Placer l'étudiant en position proactive dans nos études.

En ce qui concerne la pédagogie dans le **deuxième cycle**, nous nous engageons à :

- Continuer le développement des entraînements de LCA ;
- Continuer le développement et l'inclusion des nouvelles modalités docimologiques dans la formation ;
- Participer à l'élaboration des modalités de contrôle des connaissances et s'assurer de leur pertinence ;
- Augmenter le nombre de participants des UE optionnelles, et en ouvrir de nouvelles ;
- Proposer des piste d'amélioration pour les cours, afin qu'ils soient plus attractifs et davantage adaptés aux contraintes de notre formation ;
- En ce qui concerne le parcours, informer les étudiantes et étudiants dès le premier cycle, et rendre les informations sur les points de parcours plus accessibles ;
- Rendre possible la visualisation d'une simulation pour la répartition ECTS/Point de parcours ;

- Continuer sur la lancée de la promotion des entraînements (lors de la D4 notamment), et rendre possible l'accès illimité à l'it-sims pour les entraînements ;
- Encourager l'organisation d'ECOS blancs ;
- Promouvoir l'utilisation de GÉLULES ;
- Encadrer les choix des stages d'été de façon à ce qu'ils se fassent de la manière la plus égalitaire possible ;
- Continuer le développement des stages en périphérie, tout en s'assurant du respect des indemnités, conditions d'accueil et droits inhérents à ces stages.

## **VII. Spécificités Paramédicaux**

- Réflexion autour de la durée du mandat par rapport à la durée des études
- Faciliter l'accès aux élues et élus paramédicaux, avec des aménagements de mandats possible
- Amélioration de la LSS : captiver les étudiants autour d'un projet commun mais également spécifique à leur formation principale.
- Solutionner les questions d'indemnisation des stages en périphérie et hors académie, ainsi que la mise à disposition de logements ;

## **VIII. Spécificités en maïeutique**

### **Pédagogie**

- Accompagner et faire le relai entre les étudiantes, étudiants et l'administration en ce qui concerne le remaniement des études de maïeutique conséquent à la réforme de la 6e année ;
- S'assurer de la pertinence des programmes ;

- Favoriser l'accès aux stages à l'étranger, essentiellement par l'allègement et l'accompagnement administratif ;
- Diversifier les UE optionnelles disponibles, assurer une meilleure communication auprès des étudiants, et une meilleure intégration dans les emplois du temps ;
- Promouvoir l'utilisation de GÉLULES ;
- Rapprocher les événements universitaires du site habituel d'études et de vie des étudiants (partiels, cours de pharmacologie, cours de sémiologie générale en Ma2, etc.) ;
- Repenser l'accompagnement pédagogique en ce qui concerne l'élaboration du mémoire et du projet de mémoire.

### Défense des droits

- Permettre l'indemnisation des étudiantes et étudiants partant dans des stages en périphérie et hors académie, ainsi que la mise à disposition de logements ;
- Faciliter l'accès aux élues et élus.